



# Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6  
CH-1202 Genève  
Tel. +41 (0)22 731 59 63  
E-mail: [contact@cetim.ch](mailto:contact@cetim.ch)  
Site Web: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**Conseil des droits de l'homme**  
60<sup>e</sup> session (8 septembre-8 octobre 2025)  
**Point 3 : Dialogue interactif avec le Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement**

**Déclaration orale**  
**Vérifier à l'audition**

## Rapports du Mécanisme d'experts sur le droit au développement<sup>1</sup>

Monsieur le Président,

Le CETIM salue les rapports présentés par le Mécanisme d'Experts sur le droit au développement qui contribue à la reconnaissance universelle de ce droit. Ces derniers réaffirment la dimensions individuelle et collective, l'importance de la coopération internationale, la justice climatique ainsi que la participation effective à la prise de décisions des femmes pour la mise en œuvre du droit au développement.

Le fait que le Mécanisme d'Experts considère la justice climatique comme une démarche décoloniale constitue une avancée significative. Il met à juste titre l'accent sur les droits humains, l'équité, la participation et reconnaît la nécessité d'un changement systémique.

La « coopération au développement », telle que promue, reste à la merci des donateurs, des sociétés transnationale et des marchés financiers alors qu'elle doit se baser sur la solidarité. Les conditions du FMI et de la Banque mondiale, qui ignorent le droit au développement, détruisent les moyens de subsistance des peuples et leur imposent une austérité indue.

Dans ce contexte, le CETIM recommande au Mécanisme d'Experts de mettre davantage l'accent dans ses études sur les obstacles systémiques à la mise en œuvre du droit au développement. En ce sens, il doit étudier l'impact du militarisme et des guerres sur le droit au développement. Il doit également tenir compte de la répression continue des mouvements sociaux, de l'emprise des sociétés transnationales sur toute activité humaine, de l'extractivisme et de l'héritage colonial.

Monsieur le Président,

Le droit au développement n'est pas une œuvre de charité. C'est un droit pour lequel un combat mené quotidiennement par les peuples et les mouvements contre l'oppression et la domination. Le CETIM soutient leurs luttes, et exhorte tous les États à s'engager concrètement et fermement pour faire une réalité du droit au développement.

Monsieur le Président,  
Je vous remercie de votre attention.  
Genève, le 10 septembre 2025

<sup>1</sup> Cf. A/HRC/60/38, du 7 juillet 2025, A/HRC/60/95, du 8 juillet 2025 et A/HRC/60/95, du 9 juillet 2025.